

SCOLARISER SES ENFANTS EN FRANCE

En France, l'école est obligatoire pour tous les enfants de 3 à 16 ans. Dans le secteur public, l'école est gratuite, mixte et laïque. Les enfants sont généralement affectés dans une école en fonction de leur lieu de résidence. Dans le secteur privé les frais de scolarité sont à la charge des parents et le principe de la « carte scolaire » n'est pas appliqué.

Le système éducatif français est découpé en 4 niveaux :

L'école maternelle: L'école maternelle accueille les **enfants de 3 à 6 ans**. Ils sont répartis dans des classes en fonction de leur âge : « petite section », « moyenne section » et « grande section ». Il est quelquefois possible pour un enfant de deux ans d'être scolarisé.

L'école élémentaire: L'école élémentaire accueille les enfants **de 6 ans à 11 ans**. Elle comporte cinq niveaux : le CP, le CE1, le CE2, le CM1 et le CM2.

Le collège : Le collège accueille les enfants à l'issue de l'école élémentaire. **Ils y suivent 4 années de scolarité :** dans l'ordre la « sixième », la « cinquième », la « quatrième » et la « troisième ». A la fin du collège, les élèves passent le Brevet des Collèges.

Le lycée : Le lycée général, technologique ou professionnel scolarise les élèves après le collège. Le lycée comporte trois classes : la « seconde », la « première » et la « terminale ». Lors des deux dernières années de lycée, les élèves préparent et passent les examens du baccalauréat.

À l'école élémentaire, au collège ou au lycée, votre enfant est inscrit dans une classe ordinaire mais il peut bénéficier d'un enseignement spécifique de français avec des élèves nouveaux arrivants de sa classe et d'autres classes; dans certains établissements d'enseignement secondaire, il/elle est inscrit(e) dans une classe spécifique(UPE2A) avec d'autres élèves nouveaux arrivants pour apprendre le français.

LES INSCRIPTIONS

Les documents suivants sont demandés lors de l'inscription de votre enfant dans un établissement scolaire en France :

- l'acte de naissance de votre enfant traduit en français par un traducteur assermenté
- le carnet de vaccination de votre enfant
- un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois
- la pièce d'identité et le titre de séjour du parent qui inscrit l'enfant.

Pensez à apporter également le cas échéant, les carnets scolaires de vos enfants si ces derniers ont été scolarisés dans un autre pays.

L'inscription en école maternelle ou élémentaire

Pour inscrire votre enfant dans une école maternelle ou élémentaire publique, vous devez vous présenter à la **mairie de votre quartier ou de votre lieu de résidence** muni des documents requis. Un certificat d'inscription vous sera délivré par la mairie et vous serez invité à prendre contact avec le directeur ou la directrice de l'établissement où sera scolarisé votre enfant.

Pour plus d'informations, consultez le livret publié par la mairie de Brest pour la rentrée 2020 :

https://www.brest.fr/fileadmin/imported_for_brest/fileadmin/Documents/publications/Pratik_EcolesInscription2020.pdf

Pour inscrire votre enfant dans une école maternelle ou élémentaire **privée**, vous devez prendre contact directement avec l'établissement de votre choix.

Pour plus d'informations sur l'éducation en France :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Livrets_bilingues/14/7/ENAF_depliantAnglais_545147.pdf

68 écoles publiques et 18 écoles privées proposent un enseignement primaire à Brest. Pour des informations sur les écoles publiques maternelles et élémentaires de Brest.

https://www.brest.fr/fileadmin/imported_for_brest/fileadmin/Documents/publications/livret_enfant_ecole_2019.pdf

Livrets téléchargeables des écoles publiques brestoises :

<https://www.brest.fr/petite-enfance-et-enfance/aller-a-l-ecole/les-ecoles-maternelles-et-elementaires-a-brest-1902.html>

Liste des écoles privées à Brest : <https://www.enseignement-prive.info/onglet/ecole/brest-29200>

L'inscription au collège ou au lycée :

Vous devez contacter l'Inspection Académique à Brest (5 rue Yves Collet – tel : 02 98 43 84 24 - email : ce.0290136r@ac-rennes.fr). On vous donnera un rendez-vous avec un conseiller d'orientation au CIO(Centre d'Information et d'Orientation) de Brest où votre enfant sera évalué. En fonction de ses besoins et des places disponibles, un établissement scolaire et une classe seront choisis pour votre enfant.

Si vous optez pour un collège ou un lycée privé, contactez directement l'établissement de votre choix .

Il existe 9 collèges publics et 6 collèges privés à Brest.

Liste des collèges publics : https://www.education.gouv.fr/pid24302/annuaire-resultat-recherche.html?college=2&lycee_name=&localisation=1&ville_name=Brest+%2829%29&public=1

Liste des collèges privés : https://www.education.gouv.fr/pid24302/annuaire-resultat-recherche.html?college=2&lycee_name=&localisation=1&ville_name=Brest+%2829%29&prive=2

Il existe 10 lycées publics et 7 lycées privés à Brest

Liste des lycées publics :

https://www.education.gouv.fr/pid24302/annuaire-resultat-recherche.html?lycee=3&lycee_name=&localisation=1&ville_name=Brest+%2829%29&public=1

Liste des lycées privés : https://www.education.gouv.fr/pid24302/annuaire-resultat-recherche.html?lycee=3&lycee_name=&localisation=1&ville_name=Brest+%2829%29&prive=2

Le lycée public Amiral Ronarc'h a une section internationale espagnole pour le baccalauréat OIB avec mention « espagnol ».

Le lycée privé Sainte-Anne a une section internationale britannique pour le baccalauréat OIB avec mention « anglais britannique ».